

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805177-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 20/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 29/05/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Bovin import.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805177/1/1	BVI/18/A5/1/2	Bovin	Muscle	Femelle		28/05/18	-7°	Non
201805177/2/1	BVI/18/A1-A3-A4/1/2	Bovin	Muscle	Mâle		28/05/18	-7°	Non
201805177/3/1	BVI/18/A1-A3-A4/2/2	Bovin	Muscle	Mâle		28/05/18	-7°	Non

Echantillon : 201805177/1/1

BVI/18/A5/1/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Beta agonistes (2018/ST019) par LC/MS/MS Date d'analyse: 08/06/18	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée - Echantillon conforme

Echantillon : 201805177/2/1

BVI/18/A1-A3-A4/1/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Stéroïdiens (2018/ST019) par GC/MS/MS Date d'analyse: 08/06/18	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée - Echantillon conforme

Echantillon : 201805177/3/1

BVI/18/A1-A3-A4/2/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Stéroïdiens (2018/ST019) par GC/MS/MS Date d'analyse: 08/06/18	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée - Echantillon conforme

Les analyses portant la mention 2018/ST019 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique
Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805195-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 07/06/2018

Nom et adresse du prescripteur :

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 30/05/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Bovin import.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805195/1/1	BVI/18/B1/SU/1/4	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non
201805195/2/1	BVI/18/B1/SU/2/4	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non
201805195/3/1	BVI/18/B1/SU/3/4	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non

Echantillon : 201805195/1/1

BVI/18/B1/SU/1/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-

Echantillon : 201805195/2/1

BVI/18/B1/SU/2/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-

Echantillon : 201805195/3/1

BVI/18/B1/SU/3/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 05/06/18	<= 25	25	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805196-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 10/08/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 30/05/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Bovin import.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805196/1/1	BVI/18/B1/AN/1/4	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non
201805196/2/1	BVI/18/B1/AN/2/4	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non
201805196/3/1	BVI/18/B1/AN/3/4	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non

Echantillon : 201805196/1/1

BVI/18/B1/AN/1/4

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 08/06/18	Absence

Echantillon : 201805196/2/1

BVI/18/B1/AN/2/4

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 10/08/18	Absence

Echantillon : 201805196/3/1

BVI/18/B1/AN/3/4

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 08/06/18	Absence

Le responsable technique
Aurélien TOULANGUI - Secteur Hygiène



Validation du rapport
**Sylvie ROGE, chef de service adjoint du
LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805197-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 10/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 30/05/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Bovin import.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805197/1/1	BVI/18/A6/NF/1/1	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non
201805197/2/1	BVI/18/A6/CH/1/1	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non
201805197/3/1	BVI/18/B3a/B3b/B2c/1/2	Bovin	Muscle		/	28/05/18	-7°C	Non

Echantillon : 201805197/1/1

BVI/18/A6/NF/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitrofuranes (2018/ST041) selon VM-ANFM03 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-ANFM03) n'a été détectée

Echantillon : 201805197/2/1

BVI/18/A6/CH/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Amphénicol (2018/ST041) selon VM-AAMP01 Date d'analyse: 19/06/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-AAMP01) n'a été détectée

Echantillon : 201805197/3/1

BVI/18/B3a/B3b/B2c/1/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2018/ST041) GC-MS selon PS-MRGV02 Date d'analyse: 19/06/18	Les molécules ci-dessous mentionnées ont été détectées ou n'ont pas été recherchées. Aucune des autres molécules recherchées (selon la liste PS - MRGV02) n'a été détectée
Fipronil Date d'analyse: 19/06/18	Non recherché
XMC Date d'analyse: 19/06/18	Non recherché

Les analyses portant la mention 2018/ST041 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie

Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805198-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 21/06/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 30/05/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Bovin import.

Numéro échantillon	Identification	Prélèvement	Date prélèvement	Origine	DLC	Température réception	Congélation LNC
201805198/1/1	BVI/18/B3c/Pb/Cd /1/2		28/05/18			-7°	Non

Echantillon : 201805198/1/1

prélevé le 28/05/2018

BVI/18/B3c/Pb/Cd/1/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 15/06/18	<= 0.005	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 15/06/18	<= 0.02	0,01	0,02

Commentaires sur l'échantillon :

Le responsable technique

Jackie H0RVATH - secteur chimie

Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**

Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807148-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 31/07/2018

Nom et adresse du prescripteur :

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/07/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Bovin import.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807148/1/1	BVI/18/B1/AN/4/4	Bovin	Muscle			17/07/18	-9°	Non

Echantillon : 201807148/1/1

BVI/18/B1/AN/4/4

Analyse	Résultat
Résidus antimicrobiens Kit R-Biopharm PREMI TEST Date d'analyse: 31/07/18	Absence

Le responsable technique
Aurélié TOULANGUI - Secteur Hygiène



Validation du rapport
**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807149-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 17/08/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/07/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Bovin import.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807149/1/1	BVI/18/B3c/Pb/Cd/2/ 2	Bovin	Muscle			17/07/18	-9°	Non

Echantillon : 201807149/1/1

BVI/18/B3c/Pb/Cd/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 03/08/18	<= 0.005	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 03/08/18	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique

Jackie H0RVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807150-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 08/08/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/07/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Bovin import.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807150/1/1	BVI/18/B1/SU/4/4	Bovin	Muscle			17/07/18	-9°C	Non

Echantillon : 201807150/1/1

BVI/18/B1/SU/4/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en µg/kg)	LD (en µg/kg)	LQ (en µg/kg)
Sulfamides CCM - UCM/92/01 Date d'analyse: 07/08/18	Aucune des 4 molécules recherchées n'a été détectée		
Sulfadiazine UCM/92/01 Date d'analyse: 07/08/18	<= 25	25	-
Sulfadimérazine UCM/92/01 Date d'analyse: 07/08/18	<= 25	25	-
Sulfadiméthoxine UCM/92/01 Date d'analyse: 07/08/18	<= 25	25	-
Sulfanilamide UCM/92/01 Date d'analyse: 07/08/18	<= 25	25	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807151-001

Résultats partiels du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 28/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 19/07/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Bovin import.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807151/2/1	BVI/18/B3a/B3b/B2c/2/2	Bovin	Muscle			17/07/18	-9°C	Non

Echantillon : 201807151/2/1

BVI/18/B3a/B3b/B2c/2/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Pesticides multi résidus (2018/ST053) GC-MS selon PS-MRGV02 Date d'analyse: 06/08/18	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste PS - MRGV02, est disponible sur demande.

Les analyses portant la mention 2018/ST053 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807151-002

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 28/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 19/07/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Bovin import.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807151/1/1	BVI/18/A6/NI/1/1	Bovin	Muscle			17/07/18	-9°C	Non

Echantillon : 201807151/1/1

BVI/18/A6/NI/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitroimidazoles (2018/ST053) selon VM-ANDZ01 Date d'analyse: 06/08/18	Aucune des molécules recherchées (selon la liste VM-ANDZ01) n'a été détectée

Les analyses portant la mention 2018/ST053 ont été sous-traitées à: ASURE QUALITY

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807152-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 08/11/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 19/07/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Bovin import.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807152/1/1	BVI/18/A5/2/2	Bovin	Muscle			17/07/18	-9°C	Non

Echantillon : 201807152/1/1

BVI/18/A5/2/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
Beta agonistes (2018/ST059) par LC/MS/MS Date d'analyse: 21/09/18	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée - Echantillon conforme

Les analyses portant la mention 2018/ST059 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.